

32441174 CLINIQUE
VÉTÉRINAIRE DE MAISONS-LAFFITTE

63, RUE DE LA RÉPUBLIQUE - 78600 MAISONS-LAFFITTE
Tél. : 962.57.71

Dr D. DURANDE

Diplômé de l'école
nationale vétérinaire d'Alfort
et de la faculté
de médecine de Paris

Dr J.-P. CARPENTIER

Diplômé de l'école
nationale vétérinaire d'Alfort
et de la faculté
de médecine de Créteil

le 5/4/86

Monsieur le Président du Conseil
Régional de l'Ordre - Dr M. HAZEMANN
10, Place Léon Blum
75 011 PARIS

Objet : plainte contre le Dr GINIAUX

Monsieur,

Le samedi 30 mars au journal télévisé d'antenne 2 notre confrère GINIAUX s'est livré, une fois de plus, à une démonstration de manipulation sur le cheval.

La scène se passait chez un de mes clients, je n'avais d'ailleurs pas reçu d'invitation pour assister au spectacle. Il prétendait que le cheval avait " un os du genou qui était déplacé et que tout irait mieux car il allait le remettre en place " ! Ensuite il a entrepris de tordre le cou du pauvre cheval en prétendant qu'il avait plusieurs vertèbres déplacées.

Il est scandaleux qu'un vétérinaire répande par la voie des médias des idées fausses, entretienne délibérément le doute dans l'esprit des propriétaires de chevaux et fasse passer ses confrères pour des incompetents.

Il commet une erreur de diagnostic et de traitement à chaque acte qu'il pratique, les vétérinaires équins en ont la preuve quotidiennement.

.../

Consultations tous les jours de 14 h à 16 h et de 18 h 30 à 19 h 30. Le matin sur rendez-vous de 9 h à 12 h.
Monsieur le Président du Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires de Paris

CLINIQUE
VÉTÉRINAIRE DE MAISONS-LAFFITTE

63, RUE DE LA RÉPUBLIQUE - 78600 MAISONS-LAFFITTE
Tél. : 962.57.71

Dr D. DURANDE

Diplômé de l'école
nationale vétérinaire d'Alfort
et de la faculté
de médecine de Paris

Dr J.-P. CARPENTIER

Diplômé de l'école
nationale vétérinaire d'Alfort
et de la faculté
de médecine de Créteil

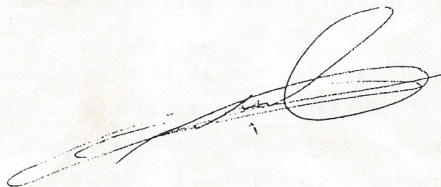
/...

Je vous demande de me faire savoir si l'Ordre des Vétérinaires
a officiellement autorisé le Docteur GINIAUX à pratiquer cette médecine
fallacieuse.

Le devoir de l'Ordre des Vétérinaires est de faire respecter
le code déontologique sinon il n'a plus de raison d'exister et nous
de régler une cotisation inutile.

Je pense qu'une sanction exemplaire doit être prise envers
cet individu.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de
mes sentiments confraternels.



D. DURANDE